

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 22 MARS 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du dimanche 22 mars 2026**

**Délibération n°014_260322
Élection des adjoints.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à quatorze heures trente, sur convocation individuelle en date du 18 mars 2026, dématérialisée et affranchie le 18 mars 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis sur le Site du Moulin Maïs à Saint-Louis sous la présidence de Monsieur VIRIN Philippe, doyen d'âge, pour le vote de l'élection de Maire, puis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire, pour les autres délibérations.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Mickaël CHAMAND Mme Françoise GASTRIN M. Jérémy TURPIN Mme Eliana NARCISSE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Anne-Gaëlle LEPINAY M. Philippe VIRIN Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Rose Méry CORENTHY M. Pascal DORSEUIL Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Saad AKHOONE Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Mathieu MAILLOT Mme Agnès PAYET M. Jean-Fabien NACHAR Mme Laura RIVIERE M. Eddy LALLEMAND Mme Frédérica VICTOIRE M. Sully AVRIL M. Hugo GERARD Mme Marine MOURGAPIN M. Jimmy DORSEUIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Michel Ange MAILLOT Mme Marie Clarisse FRANCOISE M. Olivier CHAMAND Mme Juliana BLAIN	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Cyrille HAMILCARO Mme Mathilde ROGER M. Teddy HOAREAU Mme MANGUE Corinne M. Louis Bertrand GRONDIN Mme Olivia DIJOUX M. Fabrice HOARAU Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 22 MARS 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame RIVIERE Laura a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

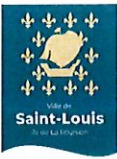
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°12 à 22	36	01	08	00	37	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana
Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 22 mars 2026 Délibération n°014_260322	Direction Générale des Services
	ELECTION DES ADJOINTS	

Rapport de présentation :

En application de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Par délibération n°013_260322 du Conseil municipal du 22/03/2026, le nombre d'adjoints a été fixé à **17**.

Les listes sont déposées auprès du Maire, avant chaque tour de scrutin.

Lors du décompte des voix, ne peuvent être validés que les bulletins de vote conformes à la liste déposée, tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation.

Un appel à candidatures est effectué.

La Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

- « La liste « Avec vous, réussir demain »

La Maire désigne à cet effet :

Un secrétaire : Madame RIVIERE Laura
Deux assesseurs : Monsieur ARTHEMISE Sylvain
Madame MOUNIAMA COUPAN Gaëlle

Il a été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : **37**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **00**

Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : **37**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **00**

Nombre de suffrages blancs : **00**

Nombre de suffrages exprimés : **37**

Majorité absolue : **19**

A l'unanimité des membres présents, la liste suivante a été adoptée :

Titre	Noms	Prénoms
1 ^{er} adjoint	ARTHEMISE	Sylvain
2 ^{ème} adjoint	MOUNIAMA COUPAN	Gaëlle
3 ^{ème} adjoint	HATTEEA	Imran
4 ^{ème} adjoint	NARCISSE	Eliana
5 ^{ème} adjoint	CHAMAND	Mickaël
6 ^{ème} adjoint	AMAZINGOI-RIVIERE	Dominique
7 ^{ème} adjoint	LALLEMAND	Joël
8 ^{ème} adjoint	SEVERIN	Yannicke
9 ^{ème} adjoint	FLORENCY	Jean Michel
10 ^{ème} adjoint	GASTRIN	Françoise
11 ^{ème} adjoint	DORSEUIL	Pascal
12 ^{ème} adjoint	CORENTHY	Rose Méry
13 ^{ème} adjoint	MAILLOT	Mathieu
14 ^{ème} adjoint	MOURGAPIN	Marine
15 ^{ème} adjoint	AKHOONE	Saad
16 ^{ème} adjoint	NARBE	Jessica
17 ^{ème} adjoint	LALLEMAND	Eddy

La Maire,

 Juliana M'DOIHOMA



**Le présent document est certifié exécutoire
 Etant transmis en Sous-Préfecture le
 Et publié le**